

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE AVANNE-AVENEY

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANNE-AVENEY

Réunion du jeudi 19 octobre 2017

Présents :

M. Alain PARIS, maire

M. Patrick AUBRY, M. Yohann PERRIN, , M. Bernard JOUFFROY, adjoints,

M. Laurent DELMOTTE, Mme Anne HUMBERT, Mme Brigitte MULIN, conseillers délégués

M. Jean-Pierre BILLOT, M. Mounir-Tant LOUALI, Mme Danielle MAZLOUMIDES, , Mme Brigitte PIQUARD, M. Michel RAMBOZ, Mme Marie-Chantal ROBERT, Mme Laetitia ROY, conseillers municipaux.

Procurations :

Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Alain PARIS

Mme Sylvia ESSERT à M. Laurent DELMOTTE

M. Joël GODARD à Mme Laetitia ROY

Absent :

M. Robert LEMAIRE, Mme Aurélie GERARD

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Par suite d'une convocation en date du 13/10/2017, les membres composant le conseil municipal de AVANNE-AVENEY se sont réunis en mairie le jeudi 19 octobre 2017 sous la présidence de M. le maire.

M. le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme Brigitte MULIN est désignée pour remplir cette fonction.

M. le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance fait l'objet de remarques particulières : ce dernier étant approuvé à l'unanimité, la séance peut commencer

DELIBERATION N° : 2017/070

OBJET : Intercommunalité : approbation des statuts du SIEHL

M. le maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) approuvés en comité syndical le 11 septembre 2017 à effet au 1er janvier 2018.

Ces statuts modifient entre autres :

- le régime juridique du syndicat qui devient un syndicat mixte
- la représentativité des communes et/ou EPCI au sein du comité syndical.

L'exposé de M. le maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré décide, par 16 voix pour et 1 abstention :

- accepte les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue,
- autorise M. le maire et M. le président du SIEHL à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de ces derniers à compter du 1er janvier 2018 et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° : 2017/071

OBJET : Intercommunalité : Proposition de candidats délégués syndicaux pour la CAGB

M. le maire indique, que, dans le cadre du transfert de compétence « eau potable » probable à la CAGB à compter du 1er janvier 2018, suite à l'acceptation des nouveaux statuts du SIEHL et dans la mesure où M. le Préfet prendra l'arrêté correspondant, il y a lieu de proposer à la CAGB des candidats conseillers municipaux de notre commune suivant sa strate.

Pour notre commune, il convient de proposer 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

L'exposé de M. le maire entendu, le conseil municipal procède à l'élection des candidats délégués syndicaux à proposer à la CAGB, selon les modalités suivantes : mainlevée.

Les candidats sont les suivants : M. Bernard JOUFFROY, M. Laurent DELMOTTE, Mme Anne HUMBERT, M. Jean-Pierre BILLOT, M. Mounir-Tant LOUALI, Mme Brigitte PIQUARD, M. Michel RAMBOZ, Mme Marie-Chantal ROBERT, Joël GODARD, Mme Danielle MAZLOUMIDES.

Sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DELEGUES SYNDICAUX DU SIEHL A LA CAGB	
TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Laurent DELMOTTE	M. Mounir-Tant LOUALI
M. Bernard JOUFFROY	Mme Marie-Chantal ROBERT
M. Jean-Pierre BILLOT	Mme Anne HUMBERT
Joël GODARD	Mme Brigitte PIQUARD
Mme Danielle MAZLOUMIDES	M. Michel RAMBOZ

DELIBERATION N° : 2017/072

OBJET : Intercommunalité : mise à disposition des biens du réseau Eau potable

M. le Maire rappelle que, par délibérations en date du 26 octobre 2016 et du 15 novembre 2016, le SIEHL et la commune d'AVANNE AVENEY ont accepté le transfert de l'actif et du passif du budget annexe « eau potable » de la commune d'Avanne-Aveney au 1^{er} Janvier 2017 avec l'engagement du SIEHL d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le secteur d'Avanne de la commune d'Avanne-Aveney.

Après réalisation des travaux, cette prestation (Travaux Entreprises Lacoste et Gaz et Eaux, honoraires Maitrise d'œuvre, SPS) présente un coût total de 221 465.39 EUR HT soit 265 758.47 EUR TTC.

Conformément à la législation en vigueur, ces biens feront l'objet d'une mise à disposition de la commune d'Avanne-Aveney au SIEHL.

Cette mise à disposition comptable sera exécutée par la commune d'Avanne-Aveney au vu d'un procès-verbal de mise à disposition que le SIEHL et ladite commune devront signer dans les mêmes termes. Les biens seront donc intégré à l'actif du SIEHL au titre d'une mise à disposition.

La participation financière de la commune d'AVANNE-AVENEY relative à l'opération d'investissement pour un montant de 221 465.39 EUR HT soit 265 758.47 EUR TTC fera l'objet d'une convention à signer entre le SIEHL et la commune d'AVANNE AVENEY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

- confirme le principe de mise à disposition des biens de la commune d'Avanne-Aveney au SIEHL selon un procès-verbal à établir

- autorise M. le Maire à signer la convention de participation ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces opérations.

DELIBERATION N° : 2017/073

Objet : Enseignement : frais de scolarité 2016-2017

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.131-5, L.212-2, L.212-4, L. 212-5 et L.212-8, R.212-21 à R.212-23 ;

Vu les demandes formulées par les parents domiciliés à l'extérieur de la commune d'Avanne-Aveney pour une scolarisation au groupe scolaire d'Avanne-Aveney,

Vu les frais de fonctionnement réalisés sur l'exercice budgétaire 2016 hors frais périscolaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, du montant de la contribution de la commune de résidence des enfants scolarisés à Avanne-Aveney pour l'année scolaire 2016-2017 selon les termes suivants :

- école maternelle : 1326 €/enfant
- école élémentaire : 359 €/enfant

INFORMATIONS

Agenda :

- Du 16 octobre au 17 novembre : enquête publique révision du PLU et création d'un PDA
- 11/11 : cérémonies de commémoration du 11 novembre
- 25 et 26/11 : exposition artisanale annuelle, en mairie
- Du 27/11 au 08/12 : exposition « Doubs Voyage » en mairie, sur le milieu écologique de la rivière et le cycle de l'eau
- Du 4 au 22/12 : Noël solidaire, dons de jouets à EMMAUS pour les enfants démunis
- 09/12 : Voyage Festival des Lumières à Lyon
- 16/12 : animation de Noël

M. RAMBOZ soulève le problème de l'incendie survenu au Moulin d'Avanne-Aveney courant octobre. Quelle est l'action du maire ? Est-il possible d'obtenir les rapports de gendarmerie et du SDIS ?

La réponse du maire est la suivante. Dans le cadre du traitement de plusieurs réclamations formulées à l'encontre de l'établissement, une visite d'inspection a été diligentée le 28 septembre 2017. Cette visite était plus particulièrement destinée à faire le point sur la situation administrative de l'établissement vis-à-vis de la législation sur les installations classées. Il ressort de cette visite que la société Moulins d'Avanne ne relève pas de la législation sur les installations classées, les seuils de classement n'étant pas atteints tant pour le stockage (silos) que pour le volume de production. Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire prendra les mesures qui s'imposent mais qui sont limitées techniquement. Les autorités seront sollicitées et le gérant de l'établissement contacté.

La séance est levée à 20h20

Le prochain conseil municipal est prévu le 15/11/2017

Le Maire

Alain PARIS

